



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	37	29

PRESENTS 24
POUVOIRS 5
ABSENTS 8

Vote Pour : 29
Vote Contre : 0
Abstention : 0

BUREAU
SEANCE DU LUNDI 19 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi dix-neuf janvier à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Têcou, sous la présidence de Madame Martine SOUQUET, Première Vice-Présidente.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Jean-François BAULES, Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GÉRAUD, Christophe GOURMANEL, Alain GLADE, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Francis RUFFEL, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR à Mathieu BLESS, Florence BELOU à Michelle LAVIT, Régine MOULIADE à Christian LONQUEU, Pascale PUIBASSET à Bernard MIRAMOND, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Michel BONNET, Sébastien CHARRUYER, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Bernard EGUILUZ, Marie GRANEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Claire VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°01_2026DB

ACTES : 7.5.3

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 03- Attribution des accords-cadres à marchés subséquents pour des « travaux de réfection de toitures et éventuelles extensions de faible envergure »

Exposé des motifs

Il s'agit de l'attribution des accords-cadres à marchés subséquents pour des « travaux de réfection de toitures et éventuelles extensions de faible envergure » lancé en procédure adaptée du 29 octobre 2025 au 25 novembre 2025.

Les lots sont les suivants :

Lot n°1 : Travaux de réfection de toitures et d'étanchéité

Lot n°2 : Travaux de toitures en tuiles plate ou mécaniques

Lot n°3 : Travaux de réfection de toitures zinc

Lot n°4 : Travaux de réfection de toitures en bac acier

Le délai d'exécution des prestations est de 12 mois à compter de la date de notification du marché puis reconductible tacitement 3 fois 12 mois.

Les accords-cadres multi attributaires sont conclus avec cinq titulaires (sous réserve d'un nombre suffisants de candidats et d'offres recevables). La conclusion des marchés subséquents se fait lors de la survenance du besoin, pendant la période de validité des accords-cadres.

Le Bureau,

Où cet exposé,

Vu les articles L 2123-1-1 et R 2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délégation au Bureau mentionnée au 2° alinéa du tableau annexé à la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°238_2025 du 8 décembre 2025 portant délégations du Conseil de communauté au Bureau et au Président,

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 08 janvier 2026 en formation consultative,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **décide** d'attribuer les accords-cadres à marchés subséquents relatifs aux « Travaux de réfection de toitures et éventuelles extensions de faible envergure » aux entreprises suivantes :

Lot n°1 : Travaux de réfection de toitures et d'étanchéité

Titulaire n°1 :

PALISSE FILS ETANCHEITE
ROUTE DE LAGRAVE
81150 MARSSAC SUR TARN

Titulaire n°2 :

SMAC
84 RUE DE FENOUILLET – BP 52036
31017 TOULOUSE CEDEX

Titulaire n°3 :

MIDI AQUITAINE
13 rue Benjamin Franklin
31140 LAUNAGUET

Titulaire n°4 :

SARL ETANCHEITE GENERALE DU BATIMENT EGBAT
38 RUE DES GRAVES
31780 CASTELGINEST

Le montant maximum de commandes par période est de 450 000 € HT.

Lot n°2 : Travaux de toitures en tuiles plate ou mécaniques

Titulaire n°1 :

SARL 3F CHARPENTE
2 Allées Ferréol Mazas
81500 LAVAU

Titulaire n°2 :

SARL BLICK FRERES
44 av de l'Europe
81 600 GAILLAC

Titulaire n°3 :

SMAC

84 RUE DE FENOUILLET – BP 52036

31017 TOULOUSE CEDEX

Titulaire n°4 :

EURL Rendu David

335 route de st Sulpice

81800 Grazac

Titulaire n°5 :

MCZ THEMINES

11 T avenue Marcel Pagnol

81300 GRAULHET

Le montant maximum de commandes par période est de 450 000 € HT.

Lot n°3 : Travaux de réfection de toitures zinc

Titulaire n°1 :

SARL BLICK FRERES

44 av de l'Europe

81 600 GAILLAC

Titulaire n°2 :

EURL Rendu David

335 route de st Sulpice

81800 GRAZAC

Le montant maximum de commandes par période est de 200 000 € HT.

Lot n°4 : Travaux de réfection de toitures en bac acier

Titulaire n°1 :

SARL 3F CHARPENTE

2 Allées Ferréol Mazas

81500 LAVAU

Titulaire n°2 :

SARL BLICK FRERES

44 av de l'Europe

81600 GAILLAC

Titulaire n°3 :

SMAC

84 RUE DE FENOUILLET – BP 52036

31017 TOULOUSE CEDEX

Titulaire n°4 :

EURL Rendu David

335 route de st Sulpice

81800 GRAZAC

Titulaire n°5 :

MIDI AQUITAINE

13 rue Benjamin Franklin

31140 LAUNAGUET

Le montant maximum de commandes par période est de 100 000 € HT.

- **autorise** le Président à signer les accords-cadres.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le 27 JAN. 2026

- publication - mise en ligne
Le 27 JAN. 2026

Et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,




Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS


La Première Vice-Présidente,
Martine SOUQUET